

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_19

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Le 31 mars 2025, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Sylvia CAIZERGUES, Mme Céline CHARDON, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, Mme Lucie ESPANA, M. Laurent GERVAIS, M. Julien HAMAIDE, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Kaouther HEMISSI, M. Ermine QUADRIO, Mme Sylvie LAVANCHY, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Maurice ROBERT, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Michel GUIDO a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.
M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
Mme Hélène DAVIGNY a donné pouvoir à Mme Sylvia CAIZERGUES.
Mme Delphine LIUZZO a donné pouvoir à Mme Corinne VALETTE.
M. René SCANU a donné pouvoir à M. Daniel VULLIET.

Était absente : Mme Wendy GHESQUIER

M. Laurent GERVAIS est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme Céline CHARDON, conseillère municipale déléguée aux finances

Mme Chardon rappelle que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif, anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion, jusqu'ici établi par le comptable public. Ce document unique constitue une mesure de simplification, qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut, ainsi, contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la commune de Thyez dispose d'un budget principal et de 3 budgets annexes : eau, activités commerciales et site économique des lacs. Les résultats, pour l'exercice 2024, sont, en l'espèce, présentés pour chaque budget, tous mouvements confondus (réels et d'ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU distinct.

1) CFU du budget principal 2024 (annexe n°2)

Fonctionnement		Investissement	
Recettes votées	16 424 150,47 €	Recettes votées	19 570 899,84 €
Recette réalisées	17 863 900,23 €	Recette réalisées	10 477 571,00 €
		Dont dotations aux amortissements	886 516,10 €
Recettes reportées (RAR 2024)	0,00 €	Recettes reportées (RAR 2024)	105 437,69 €
Résultats recettes	1 439 749,73 €	Résultats recettes	-8 987 891,15 €
Dépenses votées	16 424 150,47 €	Dépenses votées	19 570 899,84 €
Dépenses réalisées	9 563 846,94 €	Dépenses réalisées	6 103 140,98 €
Dont dotations aux amortissements	886 516,10 €		
Dépenses reportées (RAR 2024)	0,00 €	Dépenses reportées (RAR 2024)	2 309 815,83 €
Résultats dépenses	6 860 303,53 €	Résultats dépenses	11 157 943,03 €
Résultat de clôture :	8 300 053,29 €	Résultat de clôture :	2 170 051,88 €

2) CFU du budget annexe 'eau' 2024 (annexe n°3)

Fonctionnement		Investissement	
Recettes votées	1 022 629,91 €	Recettes votées	1 198 948,15 €
Recette réalisées	1 040 906,34 €	Recettes réalisées	343 161,48 €
Recettes reportées (RAR)	0,00 €	Recettes reportées (RAR)	0,00 €
		Dont dotations aux amortissements	79 753,37 €
Résultats recettes	18 276,43 €	Résultats recettes	-855 786,67 €
Dépenses votées	1 022 629,91 €	Dépenses votées	1 198 948,15 €
Dépenses réalisées	137 277,01 €	Dépenses réalisées	644 223,72 €
Dépenses reportées (RAR 2024)	0,00 €	Dépenses reportées (RAR 2024)	243 505,92 €
Dont dotations aux amortissements	79 753,37 €		0,00 €
Résultats dépenses	885 352,90 €	Résultats dépenses	311 218,51 €
Résultat de clôture :	903 629,33 €	Résultat de clôture :	-544 568,16 €

3) CFU du budget annexe 'activités commerciales' 2024 (annexe n°4)

Fonctionnement		Investissement	
Recettes votées	865 593,58 €	Recettes votées	729 716,16 €
Recette réalisées	951 510,45 €	Recette réalisées	98 676,99 €
Recettes reportées (RAR)	0,00 €	Recettes reportées (RAR)	0,00 €
		Dont dotations aux amortissements	10 743,13 €
Résultats recettes	85 916,87 €	Résultats recettes	-631 039,17 €
Dépenses votées	865 593,58 €	Dépenses votées	729 716,16 €
Dépenses réalisées	205 200,32 €	Dépenses réalisées	167 538,31 €
Dépenses reportées (RAR 2024)	0,00 €	Dépenses reportées (RAR 2024)	3 477,80 €
Dont dotations aux amortissements	10 743,13 €		
Résultats dépenses	660 393,26 €	Résultats dépenses	558 700,05 €
Résultat de clôture :	746 310,13 €	Résultat de clôture :	-72 339,12 €

4) CFU du budget annexe 'site économique des lacs' 2024 (annexe n°5)

Fonctionnement		Investissement	
Recettes votées	148 076,03 €	Recettes votées	137 131,56 €
Recette réalisées	148 741,03 €	Recette réalisées	16 396,96 €
Recettes reportées (RAR)	0,00 €	Recettes reportées (RAR)	0,00 €
		Dont dotations aux amortissements	2 589,43 €
Résultats recettes	665,00 €	Résultats recettes	-120 734,60 €
Dépenses votées	148 076,03 €	Dépenses votées	137 131,56 €
Dépenses réalisées	13 155,16 €	Dépenses réalisées	88 519,94 €
Dépenses reportées (RAR 2024)	0,00 €	Dépenses reportées (RAR 2024)	14 270,00 €
Dont dotations aux amortissements	2 589,43 €		
Résultats dépenses	134 920,87 €	Résultats dépenses	34 341,62 €
Résultat de clôture :	135 585,87 €	Résultat de clôture :	-86 392,98 €

M. le Maire sera invité à se retirer pour permettre le vote des comptes financiers uniques 2024 de la commune, laissant la présidence à Mme Catherine Hoegy, première adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (26 voix), décide :

- d'arrêter les résultats définitifs, tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'approuver les comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes eau, activités commerciales et site économique des lacs,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



Laurent GERVAIS

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 7 AVR. 2025

Notifié par mise en ligne le : 1 AVR. 2025

Le directeur général des services

